

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA

-SOPAT SA-

Siège social : Avenue de 23 janvier- BP 19- 5080 Téboulba.

Faisant suite aux diverses correspondances du Conseil du Marché Financier rappelant à la société SOPAT de respecter ses obligations en matière de communication de la situation intermédiaire au 30 juin 2012 accompagnés du rapport intégral du commissaire aux comptes comme l'exige l'article 21 bis de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, la société SOPAT porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle réitère son engagement ferme pour la régularisation de la situation dans les plus brefs délais.

En effet, le retard pris dans la publication des états financiers intermédiaires sont dus aux événements suivants :

- Engagement de projets de diagnostic et de réorganisation stratégique et opérationnel, en cours de déploiement, pour hisser la société dans une nouvelle phase de développement ;
- Apurement des réserves des commissaires aux comptes : des actions de justification comptables et financières ont été engagées et un plan d'action opérationnel a été arrêté pour l'apurement progressif et intégral des réserves d'une part et la mise à niveau de la fonction financière et comptable sur le plan organisationnel et informatique d'autre part.

Ainsi, la société SOPAT informe ses actionnaires que les projets engagés lui permettront de réduire de façon significative les délais de publication des états financiers au titre des situations intermédiaires et annuelles futures.

Enfin, La société SOPAT informe que les états financiers intermédiaires clos au 30 juin 2012 ont été établis et audités et qu'elle procèdera à leurs publications dans les plus brefs délais suite à la tenue du conseil d'administration.